

Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

Nom du produit: WOLSIT KD-10

Type(s) de produit: TP08 - Produits de protection du bois

Numéro de l'autorisation: FR-2023-0037

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3: FR-0028594-0000

Table des matières

Informations administratives	1
1.1. Noms commerciaux du produit	1
1.2. Titulaire de l'autorisation	1
1.3. Fabricant(s) des produits biocides	1
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	1
2. Composition et formulation du produit	2
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide	2
2.2. Type de formulation	2
3. Mentions de danger et conseils de prudence	2
4. Utilisation(s) autorisée(s)	3
5. Conditions générales d'utilisation	6
5.1. Consignes d'utilisation	6
5.2. Mesures de gestion des risques	6
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	6
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	7
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	8
6. Autres informations	8

Informations administratives

1.1. Noms commerciaux du produit

Wolsit KD-10
Wolsit FC-5

1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	Wolman Wood and Fire Protection GmbH
	Adresse	Dr.-Wolman-Strasse 31-33 Wolman Registrierung WR 76547 Sinzheim Allemagne
Numéro de l'autorisation	FR-2023-0037	
Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3	FR-0028594-0000	
Date de l'autorisation	08/06/2023	
Date d'expiration de l'autorisation	28/07/2025	

1.3. Fabricant(s) des produits biocides

Nom du fabricant	Wolman Wood and Fire Protection GmbH
Adresse du fabricant	Dr.-Wolman-Strasse 31-33, D-76547 Sinzheim Allemagne
Emplacement des sites de fabrication	Dr. Wolman-Strasse 31-33, D-76547 Sinzheim Allemagne

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	48 - 1-[[2-(2,4-dichlorophényl)-4-propyl-1,3-dioxolane-2-yl]méthyl]-1H-1,2,4-triazole (propiconazole)
Nom du fabricant	Janssen PMP
Adresse du fabricant	Turnhoutseweg 30, 2340 Beerse Belgique
Emplacement des sites de fabrication	North Area of Dongsha Chem-Zone Zhangjagang 215600 Jiangsu Chine
Substance active	48 - 1-[[2-(2,4-dichlorophényl)-4-propyl-1,3-dioxolane-2-yl]méthyl]-1H-1,2,4-triazole (propiconazole)
Nom du fabricant	Lanxess Deutschland GmbH,
Adresse du fabricant	Kennedyplatz 1 50569 Köln (Cologne) Allemagne
Emplacement des sites de fabrication	Syngenta Crop Protection AG, CH-1870 Monthey Suisse
	Jiangsu Yangnong Chemical Group Co., Ltd, Wenfeng Road, Yangzhou 225009 Jiangsu Chine
	Jiangsu Seven Continent Green Chemical Co., Ltd 215600 Zhangjiagang, Chine

2. Composition et formulation du produit

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
1-[[2-(2,4-dichlorophényl)-4-propyl-1,3-dioxolane-2-yl]méthyl]-1H-1,2,4-		Substance active	60207-90-1	262-104-4	4,74
C12-C14 Alkyldiméthylamin		Substance non active	84649-84-3	283-464-9	50

2.2. Type de formulation

SL - Concentré soluble

3. Mentions de danger et conseils de prudence

Mention de danger

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
Peut nuire au fœtus.
Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Contient propiconazole. Peut produire une réaction allergique.

Conseils de prudence

Se procurer les instructions avant utilisation.
Ne pas manipuler avant d' avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
Éviter le rejet dans l'environnement.
Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
Ne pas respirer les aérosols.
Se laver mains soigneusement après manipulation.
EN CAS D'INGESTION:Rincer la bouche.NE PAS faire vomir.
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux):Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés..
EN CAS D'INHALATION:Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée:Consulter un médecin.
Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/....
Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).
Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
Recueillir le produit répandu.
Garder sous clef.
Éliminer le dans

4. Utilisation(s) autorisée(s)

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - Usage industriel

Type de produit

TP08 - Produits de protection du bois

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

-

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Nom scientifique: Champignons destructeurs du bois
Nom commun: Champignons destructeurs du bois
Stade de développement: Pas de donnée

Nom scientifique: Champignons responsable du bleuissement du bois en service
Nom commun: Champignons responsable du bleuissement du bois en service
Stade de développement: Pas de donnée

Domaine d'utilisation

Intérieur

Traitement préventif - classe d'usage 2
Traitement préventif - classe d'usage 3

Bois résineux

Méthode(s) d'application

Méthode d'application: Application superficielle / trempage
Description détaillée:
Classe d'usage 2 uniquement

Méthode d'application: Application superficielle / pulvérisation automatique en tunnel
Description détaillée:
Classe d'usage 2 uniquement

Méthode d'application: Traitement pénétrant / imprégnation vide - pression
Description détaillée:
Classes d'usage 2 et 3

Méthode d'application: Traitement pénétrant / imprégnation double vide
Description détaillée:
Classes d'usage 2 et 3

Taux et fréquences d'application

Taux d'application: 3.5 g produit /m²
Dilution (%): -
Nombre et fréquence des applications:
Applications superficielles

3,5 g de produit / m² de bois

Taux d'application: 3.5 g produit /m²
Dilution (%): -
Nombre et fréquence des applications:
Applications superficielles

3,5 g de produit / m² de bois

Taux d'application: 1,8 kg de produit par m³
Dilution (%): -
Nombre et fréquence des applications:
Système clos: imprégnation sous vide-pression et double vide

	<p>Rétention : 1,8 kg de produit par m3</p> <p>Taux d'application: 1,8 kg de produit par m3 Dilution (%): - Nombre et fréquence des applications: Système clos: imprégnation sous vide-pression et double vide Rétention : 1,8 kg de produit par m3</p>
Catégorie(s) d'utilisateurs	Industriel
Dimensions et matériaux d'emballage	<p>Bidon plastique de 30 L</p> <p>Fût en plastique de 60L avec bouchon à vis,</p> <p>Conteneur pour marchandises en vrac (Intermediate Bulk Container) de 1000L.</p>

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- En application par pulvérisation, le produit est dilué à 3,5 % (m/m).
- En application par trempage, le produit est dilué entre 1,75 et 3,5% (m/m).
- En application par imprégnation vide-pression et double vide-pression, le produit est dilué entre 0,5 et 1% (m/m).

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- Le stockage du bois fraîchement traité en milieu industriel n'est autorisé qu'en zone couverte, sur une surface imperméable et résistante aux solvants, connectée à des bacs de rétention, ou tout autre moyen permettant la collecte des lixiviats, afin d'empêcher le lessivage du produit par les intempéries vers le sol, les égouts, les plans d'eau ou cours d'eau. Jusqu'à son utilisation, stocker le bois à l'abri des intempéries.
- L'application industrielle ne doit être réalisée que dans des zones confinées imperméables, permettant la récupération de tous les rejets.
- Porter des lunettes de protection, des gants résistants aux produits chimiques et une combinaison (matériau à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

-

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Stocker le produit dans les récipients originaux hermétiquement fermés
Durée de conservation de 24 mois

5. Conditions générales d'utilisation

5.1. Consignes d'utilisation

- Respecter les doses d'application du produit et les classes d'usages autorisées.

- Prévenir le responsable de la mise sur le marché en cas de non efficacité du traitement.

5.2. Mesures de gestion des risques

-

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

En cas de symptômes: Appeler le 112 ou le 15 pour avoir une assistance médicale.

En l'absence de symptômes : Appeler un centre antipoison/un médecin.

EN CAS D'INGESTION: Rincer immédiatement la bouche.

Donner quelque chose à boire si la personne exposée est capable d'avaler.

NE PAS faire vomir.

Appeler le 112 ou le 15 pour avoir une assistance médicale.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau les vêtements contaminés et la peau avant de les enlever.

Enlever tous les vêtements contaminés.

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Continuer de rincer la peau avec de l'eau pendant 15 min.

Appeler un centre antipoison/un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes.

Appeler le 112 ou le 15 pour avoir une assistance médicale.

Informations au personnel de santé / au médecin:

Les yeux doivent également être rincés à plusieurs reprises en cas d'exposition oculaire à des produits chimiques alcalins (pH > 11), des amines et des acides comme l'acide acétique, l'acide formique ou l'acide propionique.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (égouts, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet (incluant la sciure) dans un circuit de collecte approprié.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

- Durée de conservation : 2 ans
- Conserver le produit dans son emballage d'origine.

6. Autres informations

Le pétitionnaire doit informer les utilisateurs du produit de l'existence de LMR établies dans la réglementation phytosanitaire pour le propiconazole. Leur responsabilité pourra être engagée en cas de dépassement de ces LMR lors de contrôles effectués sur des denrées stockées sur du bois traité par WOLSIT KD 10.